

**DISTRIBUTIONS L'ESCALIER
(UN PROJET DE HABITATIONS
L'ESCALIER DE MONTRÉAL)**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2024

Projet pour discussion

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2024

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 16
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Revenus auto-générés	17
Annexe B - Subventions - Emploi Québec	17
Annexe C - Coût des revenus auto-générés	18
Annexe D - Charges reliées au fonctionnement et à l'encadrement	18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration
Distributions l'Escalier (Un projet de Habitations l'Escalier de Montréal)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de DISTRIBUTIONS L'ESCALIER (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, DISTRIBUTIONS L'ESCALIER (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL) tire des produits d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités comptabilisés, du bilan, de l'état des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Blainville
Le

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126634

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Revenus auto-générés (annexe A)	533 636 \$	431 499 \$
Subventions - Emploi Québec (annexe B)	1 145 730	919 282
Subvention - PME MTL	50 000	-
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	11 570	11 522
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	2 190
	1 740 936	1 364 493
CHARGES		
Coût des revenus auto-générés (annexe C)	526 949	410 726
Charges reliées au fonctionnement et à l'encadrement (annexe D)	569 180	514 568
Charges reliées aux salaires des participants	573 673	405 573
Projet CRM	50 000	-
Amortissement des immobilisations corporelles	14 871	13 332
Amortissement des immobilisations incorporelles	5 412	2 206
Dépréciation d'actifs incorporels	-	8 000
	1 740 085	1 354 405
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	851 \$	10 088 \$

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Investi en immobili- sations	Non affecté	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	64 231 \$	80 241 \$	144 472 \$	134 384 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(7 712)	8 563	851	10 088
SOLDE À LA FIN	56 519 \$	88 804 \$	145 323 \$	144 472 \$

Projet pour discussion

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

BILAN

31 mars 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	8 692 \$	63 038 \$
Débiteurs (note 3)	63 194	63 888
Stocks	128 975	151 998
Frais payés d'avance	1 201	11 993
	202 062	290 917
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	63 456	78 327
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	114 442	119 854
DÉPÔT DE GARANTIE	5 000	5 000
	384 960 \$	494 098 \$

Projet pour discussion

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

BILAN

31 mars 2024

	2024	2023
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 6)	10 000 \$	- \$
Créditeurs (note 7)	140 056	141 330
Subventions reportées	-	40 000
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	67 202	67 422
	217 258	248 752
APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)		
	22 379	33 949
DETTE À LONG TERME (note 10)		
	-	66 925
	239 637	349 626
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	56 519	64 231
Non affecté	88 804	80 241
	145 323	144 472
	384 960 \$	494 098 \$

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (notes 12 et 13)

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	851 \$	10 088 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	20 283	15 538
Amortissement de l'escompte sur l'emprunt à terme	1 286	1 930
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(11 570)	(11 522)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	(2 190)
Dépréciation d'actifs incorporels	-	8 000
	10 850	21 844
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(6 765)	(28 964)
	4 085	(7 120)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(62 616)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(77 060)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	2 190
	-	(137 486)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	10 000	-
Obtention de financement supplémentaire	-	20 000
Remboursement de la dette à long terme	(68 431)	(8 329)
Apports liés aux immobilisations corporelles	-	3 800
	(58 431)	15 471
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(54 346)	(129 135)
ENCAISSE AU DÉBUT	63 038	192 173
ENCAISSE À LA FIN	8 692 \$	63 038 \$

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Distribution l'Escalier est un projet de « Habitations l'Escalier de Montréal » et est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec).

Ce projet a pour objectif de permettre de façon générale d'améliorer la qualité de vie des jeunes assistés sociaux, des jeunes chômeurs et/ou petits salariés et des jeunes en quête de formation en favorisant entre eux des relations d'échange et d'entraide.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Comptabilisation des produits

Les revenus auto-générés sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont reçues par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, sur la valeur nette de réalisation des stocks, sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks comprennent un assortiment de produits alimentaires de fine cuisine du terroir québécois. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. La clientèle et le site Web sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Les marques de commerce ne sont pas amorties et sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède la juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'actif avec la valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Clients	32 617 \$	35 816 \$
Subventions à recevoir - Emploi-Québec (PPIN) (note 8)	14 769	8 639
Subventions à recevoir - Emploi-Québec (PPIS) (note 8)	15 808	19 433
	63 194 \$	63 888 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	27 156 \$	27 156 \$	- \$	- \$
Matériel roulant	91 915	36 603	55 312	64 503
Équipement informatique	33 870	25 726	8 144	13 824
	152 941 \$	89 485 \$	63 456 \$	78 327 \$

5. ACTIFS INCORPORELS

	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Actifs incorporels amortis		
Site Web	15 442 \$	19 854 \$
Clientèle - Versant Rouge	4 000	5 000
	19 442	24 854
Actifs incorporels non amortis		
Marque de commerce - Herborerie	45 000	45 000
Marque de commerce - Versant Rouge	50 000	50 000
	95 000	95 000
	114 442 \$	119 854 \$

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000 \$ au taux préférentiel de l'institution financière plus 2 %. La marge de crédit est renouvelable annuellement et est garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, des créances et des stocks de l'ensemble du groupe Habitations l'Escalier de Montréal.

7. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs	14 003 \$	34 646 \$
Fournisseurs - Projet Auberge du Coeur l'Escalier	1 925	985
	15 928	35 631
Salaires et vacances	65 171	63 353
Retenues à la source et contributions	34 252	28 437
Taxes	11 847	3 353
Frais courus	12 590	7 951
Autres	268	2 605
	140 056 \$	141 330 \$

8. SUBVENTIONS EMPLOI-QUÉBEC

	2024	2023
Projet de préparation à l'emploi pour les entreprises d'insertion (achats services) - PPIN		
Subventions à recevoir au début	8 639 \$	6 829 \$
Subventions reçues au cours de l'exercice	(565 927)	(511 899)
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	572 057	513 709
Subventions à recevoir à la fin	14 769	8 639
Projet de préparation à l'emploi pour les entreprises d'insertion (subventions salariales) - PPIS		
Subventions à recevoir au début	19 433	4 711
Subventions reçues au cours de l'exercice	(577 298)	(390 851)
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	573 673	405 573
Subventions à recevoir à la fin	15 808 \$	19 433 \$

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

9. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
Solde au début	33 949 \$	41 671 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	-	3 800
Apports constatés à titre de produits de l'exercice	(11 570)	(11 522)
Solde à la fin	22 379 \$	33 949 \$

10. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Emprunt hypothécaire, d'un montant original de 130 000 \$, remboursable par versements aux deux semaines de 555 \$, incluant les intérêts au taux de 8,4 %, garanti par une hypothèque immobilière de 2e rang sur le bâtiment sis au 2295, avenue Desjardins, appartenant à Habitations l'Escalier de Montréal - projet Auberge du Coeur l'Escalier et ayant une valeur nette comptable de 109 957 \$ (2023 - 51 548 \$), échéant en mars 2025	67 202 \$	75 633 \$
Emprunt du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes », remboursé au cours de l'exercice	-	38 714
Solde de prix d'acquisition, remboursé au cours de l'exercice	-	20 000
	67 202	134 347
Portion échéant au cours du prochain exercice	67 202	67 422
	- \$	66 925 \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le projet Distributions l'Escalier a loué un véhicule au projet Auberge du Coeur l'Escalier pour un montant de 3 600 \$ (2023 - 3 000 \$). Cette location a eu lieu dans le cours normal des activités et est mesurée à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

12. ÉVENTUALITÉS

L'organisme s'est porté garant, par une hypothèque mobilière sur l'universalité de ses comptes à recevoir, de ses stocks et de son matériel roulant, de l'emprunt bancaire du projet Auberge du Coeur l'Escalier pour un montant maximal de 10 000 \$. Cet emprunt est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2024, cet emprunt était inutilisé.

Selon les termes de l'entente, l'organisme devra être prêt à acquitter les obligations du projet Auberge du Coeur l'Escalier en matière de remboursement de l'emprunt si ce dernier n'est pas en mesure de le faire. La direction est d'avis qu'il n'est pas probable que cette garantie soit exercée et n'a donc comptabilisé aucun passif à cet égard dans les états financiers. L'organisme n'a exigé aucune contrepartie en échange de cette responsabilité.

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail et d'un contrat de location totalisent 182 265 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025	102 807 \$
2026	78 999 \$
2027	459 \$

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variable assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
ANNEXE A - REVENUS AUTO-GÉNÉRÉS		
Ventes - commerces	222 339 \$	202 186 \$
Ventes - corporatifs	41 023	46 773
Ventes - événements	78 925	55 371
Ventes - champêtreries	61 568	65 944
Ventes - transport	1 169	2 946
Ventes - Versant Rouge	81 738	11 809
Dons	16 784	15 577
Exemption de taxes foncières	4 177	4 143
Revenus de commissions	-	9 363
Revenus de location	3 600	3 000
Revenus divers	22 313	13 562
Revenus de sous-traitance	-	765
Subvention pour la formation mutuelle	-	60
	533 636 \$	431 499 \$
ANNEXE B - SUBVENTIONS - EMPLOI QUÉBEC		
Emploi Québec - fonctionnement et encadrement	572 057 \$	513 709 \$
Emploi Québec - salaires des participants	573 673	405 573
	1 145 730 \$	919 282 \$

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
ANNEXE C - COÛT DES REVENUS AUTO-GÉNÉRÉS		
Salaires et avantages sociaux	90 026 \$	57 377 \$
Commissions	4 867	576
Emballages	3 767	3 521
Entretien et réparations	18	18
Formation	1 350	1 741
Fournitures de bureau	1 851	1 756
Frais bancaires	-	55
Frais d'événements	2 086	37
Frais de matériel roulant	40 656	38 623
Frais de représentation	5 167	3 370
Frais de transport	11 619	13 182
Location de kiosque	768	731
Loyer	14 888	15 198
Publicité	1 856	15 376
Sous-traitance	2 887	6 089
Taxes et permis	605	1 486
Télécommunications	35	33
Versant Rouge	5 390	200
	187 836	159 369
Achats	316 090	302 757
Stocks au début	151 998	100 598
Stocks à la fin	(128 975)	(151 998)
	339 113	251 357
	526 949 \$	410 726 \$

ANNEXE D - CHARGES RELIÉES AU FONCTIONNEMENT ET À L'ENCADREMENT

Salaires et avantages sociaux	390 672 \$	354 615 \$
Assurances	11 865	8 136
Cotisations et associations	6 132	5 966
Électricité et chauffage	5 288	5 069
Entretien et réparations	10 117	2 794
Formation et matériel didactique pour les participants	24 110	24 287
Honoraires professionnels	17 077	9 427
Intérêts et frais bancaires	4 549	5 426
Intérêts sur la dette à long terme	7 551	6 967
Location d'équipement	3 982	3 238
Loyer	82 164	80 751
Publicité	1 768	3 695
Télécommunications	3 905	4 197
	569 180 \$	514 568 \$